



divorce par consentement mutuel et dettes

Par **luigipkeno**, le **20/10/2008** à **16:25**

je cherche des informations concernant le divorce en consentement mutuel, ainsi que des conseils juridiques. Mon épouse, dont je suis séparé, enchaîne les crédits et autres dettes et me demande de les payer. Si elle a souscrit à un crédit (sous son nom de jeune fille) suis-je responsable de ces dettes? Est-il possible de revenir sur un accord de médiation suite à de nouvelles informations a posteriori? je m'explique, lors d'une médiation, nous avons convenus que je lui verserais 150€ pour notre fille et que je prendrais en charge le crédit qu'elle a fait soit 150€ par mois. Cependant je viens de découvrir qu'elle a fait un autre crédit. Puis-je revenir sur mes décisions? car pour moi financièrement cela sera impossible de verser 500€/mois en plus des autres frais.

merci